

202/6 / 700  
M

# Olivar Asselin

## **LES ÉVÊQUES ET LA PROPAGANDE DE L'ACTION CATHOLIQUE'**

---

(Pour faire suite à une brochure de 82 pages, de même format, sur "l'Action Catholique les évêques et la guerre".)

---

En vente chez l'auteur et chez les principaux libraires.—Dix sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, \$7.50 le cent, plus un sou l'exemplaire pour frais de port.

Prix particuliers pour les libraires.

---

*Montréal, novembre 1915*

# Les évêques et la propagande de l'Action catholique

Olivar Asselin



Publié à compte d'auteur, Montréal, 1915

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

**Olivar Asselin**

**LES ÉVÊQUES ET  
LA PROPAGANDE DE  
L'« ACTION CATHOLIQUE »**

---

(Pour faire suite à une brochure de 82 pages, de même format, sur  
« *l'Action Catholique* les évêques et la guerre ».)

---

En vente chez l'auteur et chez les principaux libraires. — Dix sous  
l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, \$7.50 le cent, plus un sou l'exemplaire  
pour frais de port.

**Prix particuliers pour les libraires.**

---

*Montréal, novembre 1915*

# TABLE DES MATIÈRES

(ne fait pas partie de l'ouvrage original)

---

## [Avertissement](#)

- I. [De l'Action du 24 octobre 1915](#)
- II. [De l'Action du 30 octobre](#)
- III. [De l'Action du 6 novembre](#)

## Avertissement

---

Quand je portai mes premiers coups à l'*Action catholique*, il n'entraît nullement dans mes intentions de lui consacrer la moitié d'un in-12 de trois cents pages. Il suffit de lire mes articles sur « l'*Action catholique*, les évêques et la guerre » pour voir que, tout en y discutant à fond la prétendue autorité dogmatique des évêques touchant notre participation à la guerre, je n'ai pas eu la prétention d'y réfuter tous les sophismes mis en circulation jusque-là par ce journal. J'étais parti avec l'idée d'un ou deux articles. Les développements de la lutte en ont d'abord exigé quatre — les quatre que j'ai réédités en une première brochure. Au moment où j'allais tirer ma dernière cartouche avec un unique article sur les procédés de propagande de l'*Action catholique*, l'organe de l'archevêché de Québec, convaincu sans doute que je n'aurais ni le temps ni la patience de répliquer, crut pouvoir à la fois me convaincre d'exagération et se dégager, par une « mise au point » où elle présentait sa campagne impérialiste sous le jour le plus inoffensif. Elle disait en effet le 10 octobre :

*Le gouvernement légitime du Canada ayant décidé que le concours que nous devons donner à l'Angleterre devait consister en hommes et en argent, nous avons cru que ce mode d'accomplir nos obligations envers la métropole, mode déterminé par l'autorité compétente, qui seule pouvait en juger en pleine connaissance, ne répugnait ni au droit naturel ni au droit constitutionnel, que personne n'a démontré avoir été violé en cette circonstance par le parlement du Canada.*

*Telle a été notre attitude, et telle elle serait encore si nous avions aujourd'hui à la prendre.*

Ce coup d'audace m'imposait l'obligation de montrer par le détail ce qu'avait véritablement été l'attitude de l'*Action catholique* depuis août 1914. C'est ce que j'ai fait, en attachant cette fois plus d'importance à la complicité manifeste de l'archevêque de Québec et probablement de ses suffragants. Comme je crois avoir produit cette fois encore *de la belle*

*ouvrage*, et que je tiens à m'en assurer le mérite devant les générations futures, je m'empresse d'ajouter cette brochure à la première. Elle se vendra le même prix, et j'espère qu'elle n'aura pas auprès des partisans de la liberté de parole un moindre succès.

*O. A.*

Montréal, 8 novembre 1914.

# I

(De l'*Action* du 24 octobre 1915)

Ainsi donc, « le gouvernement légitime du Canada ayant décidé que le concours que nous devons donner à l'Angleterre devait consister en hommes et en argent », l'*Action catholique* « a cru que ce mode d'accomplir nos obligations envers la métropole, mode déterminé par l'autorité compétente, qui seule pouvait en juger avec pleine connaissance, ne répugnait ni au droit naturel ni au droit constitutionnel, que personne n'a démontré avoir été violé en cette circonstance par le parlement du Canada ».

« Telle a été » l'attitude de l'*Action catholique*, « et telle elle serait encore » si elle avait « aujourd'hui à la prendre »<sup>[1]</sup>.

En d'autres termes, l'*Action catholique* aurait bien pu — comme tant d'autres, hélas ! — s'insurger contre « l'autorité légitime ». Elle a préféré s'y soumettre, parce qu'il ne lui paraissait pas que l'envoi de troupes en Europe fût un de ces abus de la puissance civile auxquels les théologiens enseignent qu'il est permis de résister par les armes. Pour un peu elle affirmerait qu'elle n'a accepté la politique militaire du cabinet Borden qu'à son corps défendant, comme on se soumet à une tyrannie inévitable, qu'on a le droit d'exéquer, mais qui a pour elle le droit du plus fort. Faut-il qu'on soit mauvaise langue, que surtout on en veuille à l'Église, pour oser prétendre que ce qu'elle a voulu prouver c'est non pas que le gouvernement canadien *pouvait* envoyer des troupes sans violer le droit naturel, — ce que personne n'a jamais contesté, — mais qu'il ne pouvait pas ne pas en envoyer sans violer ce même droit naturel, — ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et ce qui est même à peu près tout le contraire.

Or, le 11 septembre 1914, l'abbé D'Amours, directeur de l'*Action catholique*, alors appelée l'*Action sociale*, écrivait :

*Notre devoir national ne peut être étudié et connu qu'en fonction des droits de souveraineté possédés par l'Angleterre sur le Canada, qu'en fonction aussi des conditions et des nécessités de notre conservation nationale... Antérieurement à notre consentement comme peuple, et même indépendamment de ce consentement, nous avons des devoirs envers l'Angleterre, comme elle a des droits sur nous. Ces droits et ces devoirs sont antérieurs et supérieurs même à la constitution qui nous régit...*

*Au point de vue du droit constitutionnel comme du droit naturel, il nous appartient certes pour une part d'avoir voix aux Conseils où l'on détermine l'étendue de ces droits et de ces devoirs corrélatifs (droits de la métropole, devoirs de la colonie), mais notre admission aux délibérations ne peut ni ne doit faire oublier les droits qu'exerce chez nous, tout à fait légitimement, la Couronne britannique...*

*Notre loyauté envers l'Angleterre repose sur un devoir rigoureux, le devoir d'obéir aux puissances établies par Dieu pour gouverner la société. Notre obéissance au pouvoir établi est un devoir de notre religion, une vertu de notre foi.*

*Ce serait une grave erreur, au point de vue du droit naturel, qui l'emporte sur tous les autres droits, que de dire que nous n'avons d'obligations que celles sur lesquelles nous aurions été appelé à délibérer dans nos assemblées et dans nos parlements.*

Et le 14 septembre 1914 :

*Pour ne pas parler de la question de notre intérêt sur lequel nous reviendrons, et sans discuter si oui ou non notre constitution nous oblige à prendre part au présent conflit, nous croyons que le Canada, partie intégrante de l'empire britannique, dont il n'a pas raison de vouloir se séparer, est bien moralement obligé d'aider et de soutenir la métropole dans le conflit actuel.*

*Quelle doit être cette aide efficace ? Elle doit être raisonnable, certes, mais il semble bien que c'est à la métropole de la déterminer, puisqu'elle est juge, en dernier ressort, de l'étendue de ses besoins et de ses moyens, puisque c'est à elle qu'appartient l'autorité de la souveraineté, la sauvegarde des intérêts généraux de tout l'empire...*

*Quelle doit être la mesure de ce concours ? Elle doit être celle que réclame la nécessité de vaincre. Et de cette mesure, en droit comme en fait, ce qui ne comporte pas la nécessité d'abuser, l'Angleterre est juge en dernier ressort, puisque c'est à elle que revient, avec la charge de défendre l'empire, l'autorité nécessaire pour accomplir cette grande tâche.*

Et le 16 septembre 1914 :

*Notre devoir de loyauté envers la Couronne britannique exige que nous aidions effectivement l'Angleterre dans la présente guerre, selon nos ressources, selon aussi les besoins et les nécessités de l'empire, dont la métropole est juge en dernier ressort.*

Et le 24 septembre 1914 :

*L'amour de la patrie et le dévouement à ses intérêts sont aussi des devoirs, et ils vont aussi plus loin que la simple obéissance aux lois et aux ordres du souverain...*

*Pour nous, nous tenons que le droit naturel existe réellement et pratiquement en dehors et au-dessus du droit positif. Nous affirmons que nos devoirs et envers la patrie canadienne et envers la patrie britannique ou anglaise, ne sont pas nécessairement limités à l'obéissance aux constitutions et aux lois positives, qui nous régissent habituellement. Dans les très graves circonstances présentes, nous tenons pour certain, faisant abstraction des obligations qui résultent ou peuvent résulter des constitutions et des lois positives, que nous avons l'obligation morale d'aider effectivement l'Angleterre, selon ses besoins et selon nos moyens, dans les limites que l'autorité légitime a le droit de déterminer.*

Tout cela était dirigé contre ceux qui niaient l'obligation constitutionnelle ou morale du Canada d'envoyer des troupes à l'étranger.

L'abbé D'Amours cherche aujourd'hui à faire croire que par *l'autorité légitime* il entendait alors le parlement canadien. Nous demandons à tout homme qui sait lire si tels étaient bien le sens et la portée de ses articles des 11, 14, 16 et 24 septembre 1914 ; si au contraire *l'autorité légitime*, à cette époque, ce n'était pas pour lui le souverain anglais, agissant par lui-même, de droit divin, sans consulter les représentants attitrés de ses sujets.

Dès cette époque les leçons de droit naturel de l'abbé D'Amours n'allaient pas comme sur des roulettes. Il y eut un collaborateur du *Devoir* qui, avec une dépense un peu forte de munitions scolastico-théologiques, remit tant bien que mal les choses au point. Il vint aussi des protestations, tout au moins des murmures, d'un pays qui s'appelle Rimouski, où il y a de bons théologiens et où on connaît notre escobar « dans les coins » pour l'avoir pratiqué.

Le directeur de l'*Action sociale* crut se tirer d'affaire par deux subterfuges.

Le 16 septembre, lui dont toute la campagne n'avait pas de sens, si elle ne tendait pas à justifier l'envoi de troupes en Europe, et d'autant de troupes que l'Angleterre pourrait en exiger sans verser dans cette tyrannie extrême qui équivaut virtuellement à l'assassinat et qui seule, au regard des théologiens de l'école D'Amours, autorise la révolte, — le 16 septembre, il répondait sans broncher au théologien du *Devoir* :

*En aucune ligne, ni aucune phrase de nos articles nous n'avons dit qu'il nous faut participer à la guerre même actuelle, « en hommes et en argent ». Nous avons affirmé notre devoir d'aider efficacement l'Angleterre selon ses besoins et selon nos moyens, mais dans aucune partie de nos articles nous n'avons déterminé de quelle manière spécifique cette aide devait être fournie.*

Le 23 septembre, lui qui avait sorti tout son bataclan théologique pour établir le droit « naturel » de l'Angleterre de nous saigner jusqu'à la mort exclusivement pour toutes ses guerres, elle invoquait à l'appui de sa thèse... : devinez quoi ? — Le don de quelques milliers de fromages à l'Angleterre par M. Gouin ! ! !

Écoutez-moi ça, je vous prie :

*Rien que nous sachions ne prescrit dans le droit constitutionnel de nos provinces d'envoyer des secours à l'Angleterre. Cependant les gouvernements provinciaux, quelques-uns même sans consulter les chambres, et par conséquent en passant à côté du droit constitutionnel ou même par-dessus, sans que le peuple ni aucune autorité sociale n'ait protesté, et même avec l'approbation unanime de tous, ont cru de leur devoir d'appuyer la mère-patrie de secours effectifs, qu'ils se sont hâtés*

*d'expédier. Tous ont donc cru qu'il y avait présentement pour eux un devoir, et ils se sont empressés de l'accomplir.*

*Ce devoir est-il prescrit par notre droit constitutionnel ? Nous ne le croyons pas. Est-il prescrit par le droit naturel qui veut que les citoyens aiment, défendent et secourent leur pays, sans s'en tenir au stricte devoir d'obéir à la loi positive ? Nous le croyons.*

*On ne peut donc pas dire ni laisser entendre que la constitution est l'application de tout le droit naturel, ni que celui-ci ne étende pas au-delà des limites de celle-là.*

Mais ces subterfuges, on y avait recours par précaution ; ils n'engageaient à rien. L'abbé D'Amours s'essayait tout simplement une fois de plus à dire non après avoir dit oui. Les évêques n'avaient pas encore parlé. On ne savait pas encore s'ils parleraient. En attendant, le plus sûr était de se trouver à avoir dit sur l'expédition militaire canadienne oui et non presque en même temps.

Les choses ne devaient pas tarder à changer d'aspect.

Le 12 octobre l'*Action sociale* avait le bonheur de pouvoir publier in extenso un mandement épiscopal collectif où, parmi d'excellents avis sur la pratique de la charité en temps de guerre, on lisait :

*Nous ne saurions nous le dissimuler : ce conflit, l'un des plus terribles que le monde ait encore vu (sic), ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'empire se trouve lié au sort de ses armées ? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent.*

Aussitôt notre D'Amours recharge de ton. Il est maintenant à couvert. Il le prend de haut avec ceux dans la crainte de qui il rampait la veille. Voyez seulement par vous-même tout ce qu'il y a d'arrogance concentrée, de sourde haine, dans la dernière de ces deux phrases, sifflée plutôt qu'écrite :

*Nous ne voyons pas, pour nous, la nécessité ni l'opportunité d'examiner actuellement devant tout le peuple du Canada, si varié d'origines et de sentiments, les probabilités d'une guerre entre l'Angleterre et la France, ni de représenter cette guerre comme certaine, ni même de supposer qu'elle puisse survenir avant dix ans. Si cette guerre survenait, nous en serions*

*sans doute tous affligés, mais nous trouverions, pour notre part, dans notre histoire, dans la direction de nos évêques passés et présents, dans les prescriptions de la loi naturelle, que tout le monde ne tourne pas en dérision, — et dont l'église est la gardienne et l'interprète pour les catholiques, la ligne de conduite que Dieu nous ordonne de suivre, en pareille occurrence... [2]*

Hein ! il ne vous l'envoie pas dire. Si le 16 septembre il écrivait, — ou du moins donnait à entendre — qu'il ne prêchait pas plus des hommes et de l'argent qu'une autre forme de contribution, c'était pour nous « amuser ». Si le 23 septembre il avait l'air de dire que le gouvernement d'Ottawa satisferait pleinement aux exigences du droit naturel en offrant à l'Angleterre quelques milliers de caisses de *Vitaline* [3], c'était pour « se payer notre tête », pour nous jouer un bon tour. Ce qu'il a toujours pensé, ce qu'il peut maintenant affirmer en brandissant — sur nos têtes les foudres pleines de bonne volonté de M<sup>gr</sup> Paul-Eugène Roy et de M<sup>gr</sup> Bruchési, c'est que, dans une question comme la participation du Canada aux guerres extérieures de l'Angleterre, les catholiques canadiens ne peuvent avoir d'opinion que celle de leurs évêques. Il y a même, dans sa manière à lui d'envisager l'éventualité d'une guerre anglo-française, quelque chose de si brutal, de si inhumain, ou de si peu humain, qu'on est tenté de se demander si on trouverait un laïque canadien-français capable de s'exprimer ainsi, sur un tel sujet ; si les écrivains qui mettent hors de pair la sécheresse de cœur et la méchanceté de certains hommes d'Église n'ont pas un peu raison. Mais Guitrel a enfin l'anneau : malheur à qui s'est moqué de ses ambitions... [4] Cette noble France, sur le sort de qui, la veille encore, on versait des larmes de tendresse filiale, avec quelle sérénité d'âme on lui marcherait sur le corps ! Un mot, un signe des évêques et l'on verra si D'Amours hésitera à prêcher la croisade contre un pays d'où nous sommes issus, que nous devons aimer, mais dont la seule survivance est un défi au Ciel.

Il rougira bientôt de cet accès de rage, qui est surtout une maladresse. Peu à peu, pour se donner l'air d'interpréter le saint esprit, il ne prendra même plus la peine de discuter avec ces mécréants de nationalistes. Un libéral-nationaliste dont l'irrévérence ressemble fort à celle d'Armand Lavergne a osé, paraît-il, lui écrire : « Prière de nous ficher la paix avec votre droit naturel. » Vous ou moi, nous aurions compris par là que le droit naturel

pouvait être chose très respectable, mais que le casuiste de l'*Action sociale* s'en servait à tort et à travers. Lui, il feint de croire que l'autre a blasphémé. Il se compose une physionomie de grand-vicaire, il emprunte aux évêques leur ton et leur style, et il dit<sup>[5]</sup> :

*Un libéral-nationaliste... nous écrit entre autres aménités où éclatent son libéralisme et son nationalisme : « Prière de nous fichez la paix avec votre droit naturel. »*

*Nous tenons pour certain que ce pauvre homme-là a cru faire acte de force intellectuelle et de bravoure morale, en nous offrant ainsi gratuitement un spécimen de son ignorance. Sait-il, lui, que la loi naturelle, d'après S. Thomas, est la participation de la foi éternelle dans les créatures raisonnables ?*

*Sait-il, lui, que les plaisanteries que certaines gens se permettent et croient vraiment spirituelles à l'endroit du droit naturel touchent, avec une étourderie que l'ignorance n'excuse que partiellement, aux fondements mêmes de la morale privée et publique ? Sait-il, lui, que l'autorité du législateur et de tout gouvernement leur est conférée en vertu du droit naturel, qui est antérieur et supérieur à tout autre droit ?*

*Sait-il que la loi naturelle, dont il plaisante, n'a pour adversaires que les destructeurs de la morale publique et privée ?*

Voilà ce que le faquin appelle aujourd'hui "ne pas s'opposer" à une politique qui "ne répugne pas au droit naturel ni au droit constitutionnel".

On vient de le voir, il a, dans dix articles différents, représenté l'envoi de troupes en Europe comme une obligation morale supérieure à toute prescription constitutionnelle. À dix reprises différentes, il a dit et répété, de la façon la plus explicite, la plus catégorique, que c'était méconnaître la loi naturelle, la voix même de Dieu, que de désapprouver cet acte. Et subitement, tout d'un coup, comme ça, il se trouve qu'il n'a rien dit, si ce n'est cette chose éminemment simple, éminemment raisonnable, que le gouvernement canadien n'a violé ni le droit naturel ni le droit constitutionnel en offrant des troupes à l'Angleterre.

Mais, au fait, nous nous sommes peut-être trompés, nos yeux périssables nous ont peut-être induits en erreur. Relisons, relisons plutôt ce curieux et éloquent échantillon de journalisme « catholique » :

Or, donc, — écrivait le 5 octobre 1915 l'*Action catholique*, — le gouvernement légitime du Canada ayant décidé que le concours que nous devons donner à l'Angleterre devait consister en hommes et en argent, nous avons cru que ce mode d'accomplir nos obligations envers la métropole, mode déterminé par l'autorité compétente, qui seule pouvait en juger en pleine connaissance, ne répugnait ni au droit naturel ni au droit constitutionnel, que personne n'a démontré avoir été violé en cette circonstance par le parlement du Canada.

Telle a été notre attitude, et telle elle serait encore si nous avions aujourd'hui à les prendre.

Le faquin a sans doute voulu dire : « Telle ne fut pas notre attitude, et telle elle serait si nous avions aujourd'hui à la prendre. »

Nous le comprenons entre les lignes.

Et nous le croyons sans peine.

Avant toutefois de le laisser passer au nationalisme (il en est capable), je veux, pour l'inciter au ferme propos, lui montrer sans atténuation, en ami, ce qu'il fut véritablement durant ces quinze derniers mois. Je veux lui prouver que non seulement au sujet de nos devoirs militaires envers l'Angleterre, mais dans la plupart des questions politiques qui ont tenu la scène, il a fait, plus en grand et au risque de conséquences infiniment plus graves, comme ce curé de ma paroisse natale qui prêtait les oripeaux fanés de sa modeste église pour les triomphes de sir Hector Langevin.

Alors — et alors seulement — je reviendrai aux évêques pour leur demander compte du patronage officiel qu'ils permettent que certains d'entre eux accordent à l'*Action catholique*.

Et alors seulement — mais alors — je lui permettrai à lui, de menteur, à lui le fourbe, sinon de changer son fusil d'épaule, — puisque les gens de son espèce, prêtres ou laïques, D'Amours ou Tartes, prêchent la guerre sans jamais aller en guerre, — de changer de main son goupillon.

Car il n'y a si bon ami dont il ne faille à la fin se séparer, comme disait le feu roi Dagobert en jetant son chien par la fenêtre.

1. ↑ De l'*Action catholique* du 5 octobre, sous le titre de « Simple mise au point ».

2. ↑ Numéro du 30 octobre.

3. ↑ Réminiscence de la guerre sud-africaine.

4. [↑](#) Ceux qui voudront lier plus ample connaissance avec Guitrel, et en même temps connaître, dans la personne du brave abbé Lantaigne, un autre type de candidat à l'épiscopat, n'auront qu'à lire *l'Orme du Mail*, le *Mannequin d'Osier* et *l'Anneau d'améthyste* de M. Anatole France — écrivain peu édifiant sous certains rapports, mais assez fin observateur du monde contemporain.
5. [↑](#) 5 février 1915.

## II

(De l'*Action* du 30 octobre)

Un journaliste catholique peut voir des intérêts religieux où il n'y en a pas, où nul du moins n'est tenu d'en voir. De même il peut croire que le côté moral que présente toute guerre autorise les évêques, comme gardiens de la morale, à se prononcer pour le compte des catholiques en ce qui a trait au devoir militaire. Dans les deux cas il se trompera déplorablement, mais dans les deux cas aussi il aura au moins l'excuse de faire — peu importe combien mal — son métier de journaliste catholique ; dans les deux cas son excès de zèle ne suffira pas par lui-même à faire douter de sa bonne foi. Au contraire, dès que la sauce politique se mêle à la sauce théologique, je prends pour acquis qu'on sait très bien ce qu'on tente de me faire avaler ; tout de suite je flaire, sous la robe, l'éternel Scapin.

Puisque l'*Action catholique* faisait tant que de mettre la théologie au service de l'impérialisme militaire, le moins qu'on pouvait exiger d'elle, c'était de ne pas mêler les arguments politiques aux théologiques. La métropole tient de Dieu le droit de lever au Canada autant de troupes que nous pouvons en fournir : c'est clair, c'est net, c'est catégorique. Quel besoin « l'organe de Son Éminence le cardinal Bégin » — comme dit la *Patrie* — a-t-il ensuite d'étayer sa thèse sur les arguments qui traînent depuis un an dans les journaux impérialistes à tant du pouce carré ? Par exemple, à quelle fin, dans quel but, pourquoi — oui, pourquoi ? — agrmente-t-il de considérations comme celles-ci cet article du 16 septembre où il pose en principe le droit divin du gouvernement anglais en matière militaire :

*Il n'est pas juste ni logique, pour quiconque veut examiner l'ensemble des intérêts canadiens et les voir sous tout leur vrai jour, de les considérer comme séparés de ceux de l'Angleterre auxquels ils sont liés.*

*Il est certes bon de travailler à promouvoir les intérêts du Canada, et c'est contribuer directement encore que partiellement au bien de l'empire britannique, que de contribuer à celui du Canada ; mais il faut rester tout de même dans le domaine des réalités, et voir aussi que ce qui diminuerait la force et la richesse de l'empire britannique diminuerait aussi nécessairement la force et la richesse du Canada, partie intégrante de cet empire...*

*Ainsi que la flotte allemande fût assez forte aujourd'hui pour passer à travers de la flotte anglaise et pour réduire le commerce britannique au rôle assez précaire où la flotte anglaise a réduit le commerce allemand ; qu'une escadre allemande pût fermer l'entrée du golfe, débarquer des troupes chez nous, venir bombarder Québec et même Montréal, que deviendrait notre sort avec une Angleterre diminuée ou vaincue ?*

*Il sera trop tard pour nous défendre chez nous, lorsque l'attaque aura pu être portée ici ; et nous devons savoir que la protection de la doctrine de Monroe, si elle veut, à condition de le pouvoir, empêcher toute conquête, européenne en territoire américain, ne s'opposerait pas aux faits de guerre transitoires, du genre de ceux commis en Belgique.*

*C'est un inconvénient d'avoir à subir les conséquences des guerres où l'Angleterre se trouve engagée ; mais qui peut dire quel inconvénient ce pourrait être pour nous d'être engagés dans une guerre sans l'appui et la protection de l'Angleterre ?*

Ce plaidoyer se réduit en somme aux propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Les intérêts économiques du Canada (*la force et la richesse*) sont identiques à ceux de l'Angleterre ;

2<sup>o</sup> Les intérêts militaires du Canada (*la force*) sont identiques à ceux de l'Angleterre ;

3<sup>o</sup> Le moyen de protéger le Canada, ce n'est pas de préparer la défense de nos côtes et de nos frontières, c'est de mettre nos ressources à la disposition de l'Angleterre pour la guerre européenne ;

4<sup>o</sup> La doctrine de Monroe « ne s'opposerait pas aux faits de guerre transitoire du genre de ceux commis en Belgique » ;

5° L'appui et la protection que nous donnent l'Angleterre compensent l'inconvénient qu'il y a pour nous « à subir les conséquences des guerres où l'Angleterre est engagée ».

De ces propositions, la première est manifestement fautive, toutes les autres sont plus que contestables. Même la quatrième n'est devenue plausible qu'en ces derniers temps, et pour deux raisons étrangères à la volonté du peuple américain, qui sont : d'une part l'imbécillité, l'impotence, montrée par l'Angleterre depuis le commencement de la guerre ; d'autre part, l'imbécillité non moins grande de notre pays, qui pouvant mettre sur pied de guerre deux ou trois cent mille hommes, et ayant tout le temps voulu pour fortifier ses ports, a préféré abandonner ses hommes et son argent à l'imbécile gouvernement anglais, plutôt que de s'appêter à seconder une vigoureuse intervention du monroïsme.

Mais plausibles ou non, nul ne peut me forcer à y souscrire, car elles sont d'un ordre où le jugement de S. E. le cardinal Bégin et de S. G. Mgr Bruchési n'a en soi pas plus de valeur que celui de la plus humble de leurs ouailles. Ce sont, purement et simplement, des opinions politiques. Quoique dise l'*Action catholique*, je resterai toujours libre de croire et de dire :

1° Qu'un pays d'expansion intérieure, comme le Canada, n'a pas les mêmes intérêts économiques qu'un pays d'expansion extérieure, comme la Grande-Bretagne ;

2° Que le Canada, du fait qu'il n'a pas de colonies, qu'il n'a pas besoin de colonies, n'a pas dans la guerre actuelle, en face de l'Allemagne, les mêmes intérêts militaires que les boutiquiers anglais, pour qui l'Angleterre a fait toutes ses guerres contemporaines et conquis ou volé un cinquième du globe ;

3° Que le Canada serait aujourd'hui plus en état de faire face à une attaque allemande, s'il avait, avec le concours assuré de tous ses enfants, organisé sa propre défense, au lieu de mettre toutes ses ressources en hommes et en argent aux ordres d'un gouvernement dont l'inintelligence et l'incapacité n'ont eu d'égal, depuis le commencement de la guerre, que l'aveuglement de ses administrés ;

4°. Que les Américains seraient peut-être plus tentés de contrecarrer, les visées éventuelles de l'Allemagne sur le Canada, si, laissant à son propre sort cette Angleterre dévorée de cupidité et d'égoïsme, nous avons mieux préparé la défense de notre territoire ;

5° Que ni l'*Action catholique* ni personne ne peut trouver à notre état colonial, au point de vue militaire, aucun avantage qui en compense les inconvénients.

Et si je suis libre de croire tout cela, de soutenir tout cela, je nie à un journal qui est par essence un organe religieux le droit de mêler les opinions contraires à une thèse théologique qui ne tend rien moins qu'à violenter les consciences.

\* \* \*

L'*Action catholique* ne s'est pas prononcée seulement sur l'impérialisme militaire. Elle a cru pouvoir aussi porter jugement sur deux questions connexes, dont l'actualité, déjà très grande, ira toujours, grandissante en notre pays : c'est à savoir la constitution politique de l'empire et l'opposition du principe des nationalités au principe d'autorité dans le gouvernement des peuples.

\* \* \*

De tous les problèmes qui préoccupent présentement nos hommes d'État, il n'en est pas de plus grave, ni dont la solution s'annonce plus difficile, que celle des relations futures de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Au point de vue canadien, l'envoi de cent mille hommes en Europe, avec les dépenses et les changements fiscaux qu'il entraîne, est un problème enfantin comparé à celui-là. Il a suffi d'un signe à M. Borden, à Sam Hughes, à M. Laurier, pour faire voter par les Chambres une expédition militaire qu'une opinion publique sagement travaillée par la presse impérialiste semblait réclamer à l'unanimité : il faudra plus de réflexion, ce nous semble, et de plus solides qualités d'hommes d'État, pour arrêter les nouvelles conditions d'existence politique des cinq ou six cents millions d'hommes qui forment la population de l'empire. Cette fois M. Borden et M. Laurier pourront mettre leurs idées en commun sans que personne y

trouve à redire : il n'y en aura pas trop de leurs deux têtes pour nous tirer d'affaire, si toutefois il y en a assez.

Ce problème, il se discute depuis plus de quinze ans dans les parlements et dans la presse. Parmi les Canadiens les plus en vue, les uns veulent le *statu quo*, les autres un changement. De quel droit, de quelle autorité l'*Action catholique* vient-elle s'ingérer dans le débat et prendre fait et cause pour l'une ou l'autre thèse ? À quelle fin, dans quel but, pourquoi — oui, pourquoi, — disait-elle dans son édition du 1<sup>er</sup> février 1915 :

*L'aide donnée à l'Angleterre par le Canada, le concours actuel du Dominion canadien dans la défense de l'empire britannique constituent-ils, de droit et de fait, un acheminement vers l'impérialisme ? De ce que nous coopérons à la défense de l'empire, tout entier menacé et virtuellement attaqué, s'ensuit-il que nous devons avoir voix délibérante dans les conseils de cet empire, et que nous devons acheter cette prérogative au prix du sacrifice partiel de notre autonomie actuelle ?*

*Nous ne le croyons pas...*

*Pour garder un juste milieu entre les impérialistes et les séparatistes, entre l'absolu des autonomistes et celui des impérialistes dont les extrêmes se touchent, nous avons rappelé l'existence de nos obligations morales d'aider l'Angleterre dans le présent conflit, sans rien changer de nos obligations légales ou constitutionnelles actuelles...*

...Nous voulons le maintien du lieu colonial, dans les conditions où il existe maintenant, et nous voulons aussi accomplir notre devoir d'aider l'Angleterre dans la présente guerre...

*Notre parlement aide librement et spontanément l'Angleterre, sans mettre celle-ci dans la nécessité périlleuse, ou de resserrer ou de relâcher les liens qui nous unissent à elle, par conséquent, sans exagérer ni diminuer notre réelle mais partielle autonomie. Notre parlement en accomplissant librement et spontanément son devoir n'exige ni ne désire aucune augmentation de droits ou de prérogatives qui comporterait nécessairement une diminution de nos libertés et de notre initiative. Il ne dit pas imprudemment à l'Angleterre si vous voulez notre aide donnez-nous d'abord une part de votre souveraineté, sachant bien que cette part trop*

*mince et assez fictive de souveraineté parlementante (sic) n'irait pas sans une diminution très réelle de nos libertés et de notre » autonomie présentes.*

Nous sommes, nous aussi, opposés à la centralisation politique de l'empire. Autant que quiconque, nous nous ferons un devoir de combattre tout projet portant rétrocession réelle de pouvoirs politiques du Canada à l'Angleterre. Mais là n'est pas la question. Il s'agit seulement de savoir si un débat essentiellement politique, touchant l'avenir même du pays, sera préjugé au nom des catholiques canadiens par un journal essentiellement religieux, organe de S. E. le cardinal-archevêque de Québec. Qu'elle s'exerce pour ou contre nous, pour ou contre M. Laurier, pour ou contre M. Borden, l'ingérence de l'*Action catholique* ne nous en paraîtra ni moins déplacée ni moins odieuse. Tout partisan du *statu quo* que nous sommes, il ne nous plaît pas que la doctrine adverse soit condamnée par une feuille qui ne tire pas de l'intérêt politique canadien, ni même britannique, les motifs de son orientation, et qui demain, pour un autre chapeau rouge, pourra tout aussi bien prêcher la fédération impériale. Non qu'il nous plaise à nous, comme à Martine, d'être battus ; car nous tenons plutôt que désormais, au Canada, toute cause purement politique qui aura l'approbation officielle de l'épiscopat sera presque à coup sûr perdue d'avance. Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'en politique nous n'aimons pas plus les évêques comme alliés que comme adversaires, et qu'ils répondront pleinement à nos vœux s'ils daignent bien consentir à se mêler de ce qui les regarde.

\* \* \*

Le 9 mars, l'*Action catholique*, revenant sur la nécessité de son prétendu juste milieu en matière de politique impériale, attaque de front, avec l'impérialisme, ce qu'elle appelle le principe révolutionnaire des nationalités. Laissons-lui une fois de plus la parole :

*Disons bien catégoriquement, pour tous ceux qui ont l'honnêteté et l'intelligence de nous lire avant de nous juger, que nous ne sommes pas plus partisans de l'impérialisme que du nationalisme.*

*Ces deux systèmes, faux et funestes l'un et l'autre, en autant qu'ils oublient et contredisent les principes du droit chrétien, en autant qu'ils sont inspirés par l'orgueil d'une domination ou d'une émancipation injustifiées,*

*nous répugnent autant l'un que l'autre. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais été prônés ni favorisés par la sagesse immuable de l'Église.*

*Comme l'Église, en nous inspirant de son esprit qui suffit à toutes nos aspirations et à toutes nos revendications, de ses enseignements qui renferment tous nos devoirs, nous tenons pour assuré que nous pouvons et devons reconnaître et accomplir tous nos devoirs envers l'autorité souveraine qui nous régit, sans adopter les exagérations d'un impérialisme trop dominateur, comme nous devons défendre nos droits légitimes et travailler au bien de notre nation, sans verser dans les exagérations d'un nationalisme qui s'inspire de plus en plus du faux principe des nationalités, dont l'origine révolutionnaire n'est que trop connue...*

*Comme nous avons nos raisons pour ne pas verser dans les faussetés de l'impérialisme, nous avons aussi nos raisons pour ne pas verser dans celles du nationalisme, devenues plus évidentes en ces derniers temps.*

L'impérialisme britannique est à la fois économique, politique et militaire.

Nous prenons pour acquis que l'*Action catholique* ne veut pas parler du premier ; que l'organe de S. E. le cardinal-archevêque de Québec ne fait pas dépendre le sort du christianisme de l'adoption ou du rejet d'une nouvelle politique douanière par l'Angleterre et ses colonies.

Quant à l'impérialisme politique, comme ses propres partisans n'y ont jamais vu qu'un moyen de réaliser l'impérialisme militaire — c'est-à-dire le régime que le Canada a tacitement accepté par son mode de participation à la guerre actuelle — tout ce que l'*Action catholique* pourra écrire pour le dénoncer ne sera que moutarde après le dîner, poudre aux yeux, escamotage. Maintenant que le Canada a virtuellement reconnu l'autorité du *War Office* sur le Canada, il nous importe beaucoup moins que le régime parlementaire de l'empire soit ou non modifié. Il y aurait même, au point de vue militaire, un certain avantage pour le Canada à connaître exactement, et le plus tôt possible, l'étendue de ses nouvelles obligations ; et parce que cet avantage frappera tout le monde, l'impérialisme politique est dès maintenant assuré de profiter des concessions qu'on aura faites à l'impérialisme militaire. Si quelqu'un, en tout cas, a le droit de s'alarmer à la perspective d'une participation du Canada aux conseils impériaux, ce

n'est point, ce ne peut pas être, le journaliste qui fait découler des prérogatives divines du roi d'Angleterre, — car à ses yeux le représentant de Dieu, c'est le *souverain*, non le *gouvernement*, — la prétendue obligation du Canada d'envoyer des troupes en Europe. Si l'autorité du roi est souveraine en matière militaire, elle l'est également en matière politique : nos biens comme nos personnes sont au roi. Et alors, à quoi rime le tremblement où tombe l'organe officiel de S. E. le cardinal-archevêque de Québec à la seule pensée que M. Laurier pourrait un jour siéger au parlement impérial ? De toute évidence, la sortie de l'*Action catholique* contre l'impérialisme politique a pour unique objet de masquer le coup de Jarnac — non, le coup de D'Amours — porté au nationalisme anti-impérialiste dans le même article. De fait, à partir du 9 mars, l'abbé D'Amours ne reviendra plus sur les dangers de la fédération impériale, mais il mettra tous les théologiens modernes à contribution pour essayer de faire de M. Bourassa un suppôt de la Révolution. Il apportera tour à tour dans le maniement de ces textes rébarbatifs le doigté d'un faussaire et la grâce d'un baleineau. Le 25 mai, il termine ainsi une demi-page de citations :

*Nous pourrions ajouter bien d'autres témoignages, si l'espace d'un article le permettait, montrant que ce fameux principe des nationalités est la négation du droit et la destruction de l'ordre, conduisant les nations à une anarchie internationale...*

*Ce faux principe des nationalités, comme l'appelle Le Play, soit qu'il s'inspire de l'égoïsme de race, soit qu'il rejette tout droit et toute autorité qui n'émanent pas de la volonté populaire, est subversif de l'ordre social comme de l'ordre chrétien...*

C'est une longue histoire que celle du nationalisme européen, et Dieu nous garde de tenter ici de la résumer. Kosciuszko et Poniatowski en Pologne, Stein en Prusse, Canaris et Capo d'Istrie en Grèce, Kossuth en Hongrie, O'Connell en Irlande, Mazzini, Cavour et Garibaldi en Italie, ont à eux seuls vécu et agi la moitié de la politique européenne au XIX<sup>e</sup> siècle. L'Église a été sévère pour ceux de leurs actes qui pouvaient la compromettre auprès du pouvoir civil. De même qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle les casuistes avaient autant de codes de morale privée qu'il y avait d'ordres de puissance dans la société, de même au XIX<sup>e</sup> siècle les hommes d'Église

n'ont pas manqué qui par instinct d'obéissance passive, et plus souvent par intérêt, se sont rangés avec les oppresseurs contre les opprimés. Il y a ceci toutefois à remarquer, qu'autant les adeptes du droit divin ont fait de zèle contre le nationalisme envisagé à l'abstrait, autant ils se sont, en général, montrés prudents dans leurs appréciations des hommes et des partis nationalistes. On eût dit qu'ils prévoyaient le jour où, le nationalisme ayant triomphé presque partout, ils seraient heureux de combler de bénédictions ces peuples vaillants dont ils condamnaient alors les aspirations au nom du droit divin des rois. Aujourd'hui, même en Italie, où le nationalisme dut longtemps chercher l'ombre des Loges pour échapper aux délations de l'épiscopat et à la persécution autrichienne, on dit du mal du carbonarisme et on glorifie Mazzini, on condamne la Révolution et on bénit Cavour ; Garibaldi aurait limité ses exploits aux Deux-Siciles, que sa mémoire serait secrètement vénérée au Vatican. Et qu'est-ce que cela prouve, sinon que les théologiens sont des hommes, et que, comme hommes, si le temporel de l'Église, y compris celui des théologiens, tient parfois trop de place dans leurs préoccupations, ils ont aussi l'âme ouverte à ce sentiment qui fait la gloire et la dignité de l'homme : l'attachement à la langue, à la nationalité ?

Mais ce que j'en dis, moi, c'est par luxe — pour acquitter en passant, d'un coup de pied à la bête malpropre qui lève la patte sur les statues d'O'Connell, de Poniatowski, de Kossuth, de Cavour, un peu de la dette de reconnaissance que tout homme libre doit se reconnaître envers ces grands briseurs de chaînes.

Le lecteur se doute bien qu'au fond je ne vois pas grand'chose de commun entre Mazzini et M. Armand Lavergne, entre les Faucheurs de la Mort et les électeurs de Drummond-Arthabaska, entre la bataille de Navarin et l'élection de M. Paul-Émile Lamarche comme député de Nicolet. Et il ne s'attend pas, le lecteur, à ce que je fasse grands frais d'argumentation pour démontrer que le nationalisme canadien — entendu comme opposition à l'impérialisme britannique — ne fut jamais visé par d'autre théologien que le faquin de l'*Action catholique*, subventionné à même l'argent de feu Cecil Rhodes, s'il n'est pas plutôt frappé d'aliénation mentale. Cela, il l'admet, le lecteur, il le sait ; et si j'entreprenais d'en faire la preuve, il croirait tout simplement que je me moque du monde.

\* \* \*

Une autre question politique s'est agitée au Canada en ces dernières années, et plus que jamais en ces derniers mois ; nous voulons parler des droits du français à l'école dans les provinces anglaises, particulièrement en Ontario.

Par elle-même cette question n'a, quoi qu'on dise, aucun caractère religieux. Elle intéresse les Canadiens-Français catholiques, mais comme Français, non comme catholiques. Les prêtres et évêques canadiens-français y sont intéressés, mais comme Français, non comme prêtres ou évêques. Les laïques y ont la même compétence que les ecclésiastiques, et un libre-penseur peut, par amour de la justice, y faire cause commune avec un laïque catholique, avec un prêtre, un évêque, un cardinal.

Ceci posé, voyons ce que pense sur le sujet l'*Action catholique*, organe de S. E. le cardinal-archevêque de Québec :

*De notre côté, — disait le 2 septembre dernier l'Action catholique, — il faut bien le reconnaître, nous n'avons pas tous fait ce qu'il eût fallu faire pour dissiper cette ignorance et ces préjugés, nous avons même fait parfois ce qu'il fallait faire pour les entretenir.*

*Ainsi au lieu de nous tenir fermes sur la défense de nos droits, nous nous sommes parfois laissé emporter — c'était assez naturel, mais ni sage ni profitable — à des attaques qui eussent été de bonne guerre, si nous avions été véritablement en guerre, mais qui étaient de mauvaise politique. Nous avons ainsi donné à soupçonner, faussement il est vrai, que nous n'acceptons qu'à regret notre sort, que nous entretenons l'espoir de secouer la domination anglaise à la première occasion favorable, que nous tenons la tentation de maudire le jour où nous sommes devenus sujets britanniques.*

*Cette fausse tactique et cette légèreté de parole n'auraient eu aucune mauvaise conséquence, si nos compatriotes de langue anglaise eussent connu les vrais sentiments et la conduite réelle de notre peuple, autant qu'ils connaissent les imprudentes paroles de quelques-uns des nôtres. Mais le malheur a voulu qu'il y eût parmi nous quelques patriotes plus zélés que sages qui n'ont pas vu que leurs imprudences nuisaient à notre cause en*

*fournissant des prétextes très utiles à nos adversaires qui ne demandaient pas mieux que de les exploiter contre nous.*

*La vérité réelle, historique qu'il eût fallu et qu'il faut encore tenir en évidence sans fournir à personne raison d'en douter, c'est comme le disait hier encore l'Événement et comme l'ont tant de fois redit tous les chefs et les vrais guides de notre race, que la majorité, l'unanimité des Canadiens-français est heureuse de vivre sous la protection du drapeau britannique et croit que ce serait un grand malheur pour elle que de voir changer notre statut politique actuel.*

*Il y aurait à ce sujet une Comparaison historique intéressante et salutaire à instituer neutre l'attitude constante de notre clergé, qui a su défendre avantageusement nos droits religieux et nationaux, et l'attitude de nos patriotes et de nos politiciens qui n'ont pas tous voulu adopter la même tactique de même modération, qui ont exagéré dans le sens de la conciliation des principes ou dans celui de l'exagération de la violence, sans entente ni discipline, chacun suivant son tempérament, et qui ont abouti souvent au triste résultat ou de ne pas combattre, ou de perdre des batailles, après les avoir imprudemment engagées ou provoquées.*

Ici encore il apparaît que les hommes d'Église ont été les plus sages politiques, non pas tant parce qu'ils avaient plus de talent ou plus de dévouement que parce qu'ils avaient plus de principes, plus de pondération, plus de science et d'entente de la morale publique.

Il faudrait la plume d'un Léon Bloy pour qualifier la sans-pareille bassesse d'âme qui s'étale à chaque ligne de cet article. Entre le traître ordinaire et l'abbé D'Amours, il y a toute la différence qui sépare le gabegiste du simoniaque. Le directeur de l'*Action catholique* a comme la fringale de la trahison. Il en fait un art, plus que cela, un sadisme. C'est à se demander si, dans cette question de l'enseignement bilingue, il trahit inconsciemment, pour le seul plaisir de porter un coup de stylet à M. Bourassa, ou s'il ne frappe pas plutôt M. Bourassa pour servir les politiciens francophobes d'Ontario en ayant l'air de défendre l'école bilingue. Ce n'est pas par un écart de plume que dans mon premier article sur l'*Action catholique*, les évêques et la guerre », je le traitais de « petit abbé jésuite et italien, pour qui nulle besogne ne fut jamais trop ardue, ni trop scélérate, ni trop vile » : les lignes qui précèdent montrent ce dont il est

capable comme audace, comme scélératesse et comme vilénie. Je pourrais le convaincre vingt fois de mensonge en refaisant brièvement l'historique de la lutte scolaire ontarienne. Je lui permettrai de se clouer lui-même au pilori s'il veut seulement essayer de répondre aux questions suivantes :

1° Selon lui, qu'est-ce que les Canadiens-Français auraient pu faire pour dissiper l'ignorance et les préjugés des Anglais d'Ontario, et qu'ils n'ont pas fait ?

2° Qu'est-ce que nous avons fait pour entretenir cette ignorance et ces préjugés, et dont nous aurions pu nous abstenir sans nous manquer de respect à nous-mêmes ?

3° Où, quand et comment avons-nous attaqué nos concitoyens anglais au lieu de nous borner à défendre nos droits ? Où, quand et comment avons-nous « donné à soupçonner que nous « entretenons l'espoir de secouer la domination anglaise à la première occasion favorable » ?

4° Ceux dont l'*Action catholique* déplore les « imprudences » n'ont-ils pas reçu à maintes reprises les remerciements publics de la minorité ontarienne ? Sans eux, quel mouvement de sympathie existerait-il à l'heure actuelle dans le Québec pour les Canadiens d'Ontario ? Les discours les plus énergiques de M. Bourassa sur la question scolaire ont-ils jamais provoqué chez les francophobes d'Ontario plus de rage que certaine lettre de S. E. le cardinal Bégin ou que les souscriptions nationales organisées par la Société Saint-Jean-Baptiste en 1913, par l'Association de la Jeunesse en 1915 ? Et serait-ce à dire que Son Éminence est un cerveau brûlé, et que le Québec a tort d'envoyer des secours pécuniaires aux persécutés ?

5° Quel est le Canadien-Français, nationaliste ou autre, qui n'a pas déclaré en toute circonstance que le drapeau britannique devait garder notre allégeance tant qu'il ne serait pas synonyme de tyrannie religieuse et nationale ? L'*Action catholique* le prend bien froidement avec les demi-sauvages du gouvernement ontarien : on reconnaît l'indifférence foncière du haut clergé pour les questions de langue. Mais n'est-ce pas le même journal qui écrivait l'hiver dernier, à propos de l'annulation d'un règlement anti-alcoolique à la Baie Saint-Paul par le juge Letellier pour cause d'ingérence cléricale, que le plus sûr moyen de faire amender certaines lois

— en l'espèce, la loi sur l'intimidation de l'électeur, — c'est de les violer bravement, inlassablement ?

6° L'épiscopat canadien se fit le plus ardent défenseur de la langue française à une époque où il ne pouvait agir autrement sans laisser le champ libre aux agents d'*anglicanisation* du cabinet britannique, — sans s'exposer, par conséquent, à perdre sa propre raison d'être. Mais en quoi son rôle a-t-il été depuis plus digne d'éloge que celui des Bédard, des Papineau, des Parent, des Lafontaine, des Morin, et, pour en arriver tout de suite à nos jours en sautant par-dessus 1890 et 1896, — alors que, s'il fallait s'en rapporter au jugement, contestable il est vrai, des délégués apostoliques, c'était l'épiscopat qui manquait de pondération, — des Bourassa, des Lavergne, des Belcourt et des Landry ? Quel lourd fardeau d'ignominie les laïques canadiens-français des quatre ou cinq dernières générations devront porter devant l'Histoire, nous le savons ; rien que d'être les fils de tels pères, empoisonne et affaiblit notre existence, nous incline comme fatalement aux capitulations. Mais ne pourrait-on pas plaider à leur décharge précisément l'habitude où on les avait formés de ne pas compter sur eux-mêmes, de s'en rapporter entièrement à l'épiscopat pour la revendication des droits nationaux comme des droits religieux ? En ce moment même, que fait l'organe de S. E. le cardinal Bégin, sinon de calomnier délibérément l'action laïque pour la décourager ?

\* \* \*

Ainsi donc, qu'il s'agit de nos obligations militaires envers la métropole, de la fédération impériale, du nationalisme anti-impérialiste ou du nationalisme au sens que prend ce mot dans nos affaires intérieures, l'*Action catholique*, depuis l'automne de 1914, a fait de la politique, rien que de la politique.

Or, si le lecteur veut bien évoquer ses souvenirs, il verra que durant cette période il n'a virtuellement pas été question d'autre chose dans la presse canadienne.

Même l'action sociale, qui fut la raison d'être de sa fondation, n'a tenu qu'une place infime dans la tâche quotidienne de l'*Action catholique*. Pousser à l'envoi de troupes canadiennes en Europe, disserter sur les avantages ou les désavantages de la fédération impériale, représenter le

nationalisme anti-impérialiste comme une hérésie, miner en sous-main les meilleurs avocats de la minorité ontarienne : telle a été depuis bientôt quinze mois sa besogne. Les évêques ne croient-ils pas que le temps est venu de mettre fin à cet état de choses ? Croient-ils que cette simonie puisse durer plus longtemps sans provoquer une dure réaction ? S'imaginent-ils que tout le monde est devenu aveugle, sourd et muet, dans la bonne province de Québec ?

### III

(De l'*Action* du 6 novembre)

Il paraît au Canada, en français et en anglais, des douzaines de journaux catholiques dont la publication et la diffusion ne nous offusquent pas le moins du monde. Rien qu'à Montréal, il existe plusieurs Bulletins paroissiaux — lesquels s'occupent à peu près uniquement de questions religieuses, et desquels, pour cela même, nous n'avons, jamais songé à critiquer la direction. Personnellement, durant vingt années de journalisme plus ou moins actif, jamais je n'ai seulement fait allusion au mercantilisme notoire de journaux et de revues périodiques consacrés à la propagande non pas de la foi catholique, mais de telle ou telle dévotion en particulier (sainte Anne, le Sacré Cœur, saint Antoine, etc.). Quelques erreurs qu'elle pût commettre, j'ai toujours cru que la presse religieuse, tant qu'elle restait sur le terrain religieux, relevait de la seule autorité ecclésiastique, et qu'un catholique ne pouvait, sans manquer à sa foi, voire au simple bon sens, la citer devant l'opinion.

J'irai plus loin. La liberté de parole que j'ai revendiquée en matière politique pour les clercs comme pour les laïques, je la reconnais au directeur du journal religieux, si le lecteur n'est pas mis explicitement ou implicitement sous l'impression qu'il s'agit d'opinions autorisées ou même commandées par l'Église ; s'il ne peut exister aucun doute sur le caractère tout personnel de ces opinions.

Le cas propre de l'*Action catholique* c'est que tout en faisant de la politique, et beaucoup plus de politique que de religion, elle est censée exprimer en tout et sur tout la doctrine de l'Église, la pensée et la volonté du pape et des évêques.

Le 18 juillet 1915, par exemple, — à l'occasion de son changement de titre, — tout en feignant de vouloir dégager de sa direction la responsabilité épiscopale, elle déclare :

*Ce que nous écrivons dans l'Action Catholique a la même autorité que ce que nous avons écrit dans l'Action sociale, l'autorité des raisons et des*

*documents que nous apportons dans l'exposé de nos arguments et de nos expositions de principes, l'autorité aussi d'un journal qui fait profession d'exposer et de défendre les doctrines, les traditions et les droits de l'Église<sup>[1]</sup>, les devoirs et les droits de la conscience catholique et de toute conscience honnête, sous le contrôle et la juridiction de l'Eglise enseignante.*

Après cela, elle a beau faire observer « qu'il ne faut ni confondre ni assimiler un article de journal, ce journal fût-il le plus ouvertement catholique et même fût-il LE PLUS ENCOURAGÉ PAR TOUTE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE<sup>[2]</sup>, avec un acte officiel de l'autorité ecclésiastique ou avec ses enseignements autorisés ». Cette formalité ne lui coûte pas cher ; tout ce qu'on retiendra de ses déclarations, c'est qu'elle est de tous les journaux « le plus encouragé par toute la hiérarchie catholique », et pour ceci, évidemment, qu'elle « fait profession d'exposer et de défendre les doctrines, les traditions et les droits de l'Eglise, les devoirs et les droits de la conscience catholique », « sous le CONTRÔLE et la juridiction de l'Eglise enseignante ».

Le 7 octobre, c'est-à-dire à la suite de mes premiers articles sur « *L'Action catholique*, les évêques et la guerre », l'abbé D'Amours fait mine encore une fois de prendre sur lui toute la responsabilité de la direction imprimée à cette feuille.

*On ne dira pas, écrit-il, que nous visions à aucun monopole, ce qui serait par ailleurs ridicule, ni que nous prétendions parler seuls au nom des catholiques, comme certains ennemis de notre journal l'ont parfois faussement affirmé, si nous disons que nous voudrions voir tous nos confrères canadiens de langue française mettre constamment, comme nous nous efforçons de le faire, au premier rang de leurs préoccupations, l'exposé, le maintien et la défense de la pensée catholique.*

Mais pour tout le reste son article se compose de choses comme celles-ci :

*Les Papes et les évêques ont particulièrement recommandé, en ces derniers temps, le maintien et la diffusion de la presse catholique.*

*Pour accélérer les progrès et accroître l'efficacité d'une œuvre aussi urgente, il est bon que l'acquiescement aux enseignements et aux ordres du*

*Pape et des évêques s'appuie aussi sur des idées claires et sur de bonnes raisons...*

*La presse catholique, ce n'est pas toute publication mise au jour par des catholiques pour des fins honnêtes, ce ne sont pas non plus seulement les publications officielles ou officieuses de la hiérarchie catholique. Le journal catholique, pour ne parler que de cette forme de publication, doit reconnaître la juridiction de l'Église dans tous les domaines où cette juridiction, seule juge de ses actes, croit devoir s'exercer, mais il n'est pas, pour cela, l'organe de l'autorité ecclésiastique. Il n'engage cette autorité que dans la mesure où celle-ci s'engage elle-même à son égard.*

Mais le journal catholique s'inspire constamment, en tout, de la pensée et des principes catholiques. Ses directeurs et rédacteurs n'admettent pas plus le dédoublement *de leurs principes que le dédoublement de leur conscience de catholiques. Il ne leur vient pas à l'idée qu'ils peuvent cesser d'être catholiques ou faire régulièrement abstraction de leur catholicisme, quand ils traitent de politique, d'économie sociale, de littérature ou de toute autre question.*

*Il ne leur vient pas non plus à l'esprit que c'est à eux de déterminer en quoi ils sont soumis à la juridiction et aux directions de l'Église, et en quoi ils en sont exempts. Ils ne croient pas pouvoir se désintéresser d'aucune lutte, d'aucun problème où sont engagés les intérêts de la religion.*

Et je voudrais bien savoir à quoi équivaut pratiquement ce galimatias, sinon à réaffirmer que l'*Action catholique* est dans son rôle de journal religieux, obéit par conséquent aux instructions du pape et des évêques, en faisant un devoir de conscience aux catholiques d'approuver l'envoi de troupes canadiennes à l'étranger, ou de renier M. Bourassa dans la question des écoles d'Ontario.

Du reste, comment l'*Action catholique* peut-elle prétendre agir de son seul et propre chef, quand d'une part elle peut impunément mettre les évêques en cause, et que d'autre part l'autorité épiscopale multiplie à son endroit les preuves de sollicitude ?

L'abbé d'Amours écrivait en effet il y a deux mois à peine :

*Notre confrère anglais le Telegraph, de Québec, qui n'est pas obligé d'être au fait de la discipline du clergé catholique, apprendra donc avec*

*plaisir que le clergé de la campagne comme le clergé des villes adopte au sujet de la guerre non les principes de tel ou tel homme politique, mais ceux qui nous sont enseignés par les Papes et les Évêques. Or, sur ce point important, les évêques de notre province ont dit les paroles essentielles, que les membres du clergé ont fait (sic) leurs.*

Quant au patronage accordé par l'archevêché de Québec à l'*Action catholique*, il est trop public pour prêter à aucun doute. J'ai ici même défié ce journal d'établir par des chiffres qu'il ne vit pas du produit des quêtes diocésaines et des pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré. Je ne risquais vraiment pas grand'chose au défi, puisque l'archevêché de Québec, non seulement a participé activement à la fondation de l'*Action catholique*, alors appelée l'*Action sociale*, — non seulement est intervenu en sa faveur, par une lettre comminatoire, quand certains membres du parlement provincial ont osé critiquer, sa ligne de conduite, mais tous les ans a autorisé une quête diocésaine à son bénéfice.

L'archevêché de Québec, comme celui de Montréal, a un organe officiel qui s'intitule *La Semaine religieuse*. Or, nous lisons dans un article de la *Semaine religieuse* de Québec, reproduit le 10 octobre dernier par l'*Action catholique* :

*Dimanche prochain, on fera une collecte, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse, en faveur de l'Œuvre de la Presse Catholique.*

*Ce fut, on s'en souvient, le 31 mars 1907 que furent établies, par mandement de S. G. Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, cette œuvre et cette quête diocésaine.*

*L'Œuvre de la Presse Catholique avait pour mission de réaliser la fondation d'un journal quotidien « hautement et exclusivement catholique » catholique dans ses doctrines, catholique dans son esprit, catholique dans ses appréciations des hommes et des choses, catholique dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, et d'économie sociale. On la chargeait en outre... (Ici l'énumération de quelques autres œuvres.)*

*...Le journal de qui on espérait une sérieuse formation de la conscience catholique canadienne a été fondé et maintenu. Il a fait de son mieux pour réfuter l'erreur et répandre la saine doctrine. Il a exposé la vérité chrétienne et les préceptes de la morale. Il a revendiqué les droits sacrés de*

*l'Église ; il a dénoncé toutes les violations qu'on en voulait faire ou qu'on en faisait.*

*Bref, il a mérité, et, à maintes reprises, de recevoir publiquement les approbations les plus significatives et les louanges les plus flatteuses.*

Le 10 octobre, c'est juste un mois moins un jour après l'apparition de mon premier article sur l'attitude de l'*Action catholique* touchant la guerre. Durant tout ce mois j'ai chaque semaine élevé la voix contre la malhonnête exploitation faite par l'*Action catholique* du mandement impérialiste de 1914. Durant tout ce mois aussi, le *Progrès du Golfe*, journal hebdomadaire rédigé dans le plus pur esprit catholique et conseillé en l'espèce par des théologiens de premier ordre, n'a cessé de dénoncer, preuves à l'appui, la mauvaise foi de l'abbé D'Amours. C'est ce moment que l'*Action catholique*, avec l'approbation évidente de l'archevêché de Québec, choisit pour nous jeter dans les jambes l'article de la *Semaine religieuse* annonçant une nouvelle collecte diocésaine en sa faveur. Ceux qui se sont scandalisés de nous entendre parler comme nous faisons de S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, sont-ils assez édifiés ? Peut-on afficher plus ouvertement, et plus insolemment, le peu de cas que l'on fait de la liberté des catholiques canadiens-français en matière politique ?

Il y a encore autre chose. En même temps que paraissaient mes articles et ceux du *Progrès du Golfe*, deux prêtres autorisés par l'archevêché de Québec parcouraient le diocèse de Rimouski dans l'intérêt de l'*Action catholique* et se livraient à des opérations qu'un de nos amis, homme de grand savoir et de non moindre probité, relate ainsi dans une lettre du commencement d'octobre :

*... Hier dimanche, deux prêtres, probablement du diocèse de Québec, sont venus nous entretenir de l'Œuvre de la Presse Catholique, l'un à la grand'messe, l'autre aux Vêpres. J'ai entendu le premier. Après les clichés ordinaires, que vous devinez, il a parlé des luttes que le journal catholique a à soutenir pour faire prévaloir la vérité, des préjugés qu'il a à vaincre : par exemple, que la religion n'a pas le droit de se prononcer, ne doit pas se prononcer dans certaines questions prétendues libres. Il a dénoncé les objections faites par certains journalistes nationalistes à certaines thèses de l'Action catholique. Il a présenté l'obligation de recevoir l'Action catholique presque comme un devoir de conscience, disant à peu près ceci :*

*« De même que vous devez respect et obéissance à l'autorité religieuse de votre diocèse et de votre paroisse, de même votre respect et votre obéissance doit s'étendre à la recommandation expresse qui vous est faite de recevoir le journal catholique dont je vous entretiens. »*

Notre ami ajoute :

*Les deux missionnaires de l'Action catholique passent ces trois jours-ci à prendre de porte en porte des abonnements. Sollicités par des prêtres, beaucoup de gens n'oseront pas refuser ; ils ont d'ailleurs affaire à de beaux parleurs. D'autres, après ce qui leur a été dit du haut de la chaire, esprits simplistes et pâte malléable, se croiront obligés en conscience de s'abonner. J'aurai leur visite mercredi.*

Et en post-scriptum :

*Il est remarquable que nulle part dans l'Action catholique, reçue chez mon frère, il ne paraît, il n'est annoncé qu'il se fait de la propagande à coups de soutane et de sermons en faveur de la susdite A. C. Il semble que le mot d'ordre est de faire le moins de bruit possible autour de cette propagande clandestine et jésuitique. À propos, avez-vous lu la Cabale des Dévots, par Allier ? La société secrète catholique du XVII<sup>e</sup> siècle ne manquait pas d'analogie avec ce qui se trame ici.*

Un autre de nos amis, qui vit opérer les deux compères il y a quelques mois dans le comté de l'Islet, ajoute ce détail édifiant, que, partout où le curé veut bien leur « prêter » cet animal plus ou moins raisonnable, ils se font accompagner à travers la paroisse par le marguillier en charge : cela, paraît-il, leur facilite la besogne en donnant à leur visite un caractère d'autorité plus prononcé.

Je le répète, l'*Action catholique* resterait dans le domaine religieux que je ne prendrais peut-être pas la peine de signaler ses étranges procédés de propagande. Mais, je l'ai prouvé surabondamment, il s'agit ici d'un journal qui depuis quinze mois fait consister son action religieuse à réclamer l'envoi d'autant de troupes canadiennes en Europe qu'il plaira à la métropole de nous en demander, à disserte sur les avantages ou les inconvénients politiques de la fédération impériale, à embrouiller de sophismes la question des droits politiques des nationalités, et à trahir, en faisant mine de la défendre, la minorité canadienne-française d'Ontario.

L'*Action catholique* peut continuer tant qu'elle le voudra de déclarer périodiquement qu'elle n'est pas l'organe de l'archevêché de Québec. Je sais, moi, qu'elle n'a rien répondu à l'imputation de tirer de Sainte-Anne-de-Beaupré une partie de sa subsistance ; qu'elle a été fondée par l'archevêché de Québec et maintenue avec son concours actif qu'au moment précis où on lui demandait raison de ses louches manœuvres politiques, les autorités de l'archidiocèse de Québec se déclaraient, dans la *Semaine religieuse*, entièrement satisfaits de sa conduite, et faisaient faire dans les églises une nouvelle quête à son bénéfice, et des prêtres du diocèse de Québec usaient d'intimidation et de mensonge pour amener des populations timides et crédules à s'y abonner ; que ce qui se passe aujourd'hui dans le diocèse de Rimouski s'est passé aussi dans les diocèses de Québec et de Chicoutimi. Et, sachant tout cela, j'ai bien le droit de demander : Qui trompe-t-on ici ?

Dans un pays comme le nôtre, l'ingérence de l'épiscopat dans des débats étrangers à son ressort est toujours odieuse. Tel est son prestige moral auprès des masses, que même quand il n'a véritablement ni autorité ni compétence particulière, toute discussion avec lui est presque impossible. Et de ceci nous avons en ce moment un assez frappant exemple, puisque le *Progrès du Golfe*, qui sur le fond pense comme nous, a cru devoir, par prudence, se montrer satisfait de l'hypocrite « mise au point » de l'*Action catholique* ; puisque pas un journal n'a osé nous reproduire, fût-ce en résumé ; et puisque M. Bourassa lui-même, visé dans sa personne et dans son journal, n'ose répondre à l'*Action catholique* que par des allusions. Dans le cas actuel, l'odieux de l'ingérence s'aggrave du froid parti-pris, de la mauvaise foi constante, de l'audace calculée, qui l'ont caractérisée depuis l'origine.

L'archevêché de Québec voit lui-même à la fondation de l'*Action catholique*, après l'avoir fait approuver et bénir par le Saint-Siège comme œuvre diocésaine. Au bénéfice de ce journal il ordonne chaque année une quête dans les églises et met à contribution les richesses jusque-là incontrôlées de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il met publiquement en garde et au besoin menace — toujours publiquement — les hommes politiques qui croient pouvoir traiter l'*Action catholique* comme ils feraient de tout journal qui ne serait pas un organe officiel de l'épiscopat. Pendant quinze mois,

dans des questions purement politiques, où le Pape lui-même ne tenterait pas de restreindre l'entière liberté des fidèles, il lui permet de travestir l'enseignement de l'Église et d'invoquer à contre-sens l'autorité des évêques. Cette prostitution de la doctrine catholique et de l'autorité épiscopale durerait bien dix ans, qu'il n'y a pas d'apparence que l'archevêché de Québec interviendrait, si personne n'avait le courage de la dénoncer. Des murmures, des protestations, une clameur s'élèvent. Des journalistes, faisant fi du salut éternel tel que l'entend l'ascétique D'Amours, vont même jusqu'à dire qu'ils s'en prendront aux évêques, si les évêques continuent de prêter leur nom aux simoniaques calculs de l'*Action catholique*. Prudemment, l'archevêché de Québec fait écrire par l'abbé D'Amours que l'*Action catholique* n'est pas son organe, que c'est, dans ses relations officielles avec l'autorité religieuse, un journal catholique à peu près comme les autres, — disons comme la *Presse*, le *Soleil*, ou l'*Événement*.

En même temps que l'abbé D'Amours, par ordre de l'archevêché de Québec et sous ses yeux, écrit cela, la *Semaine religieuse*, organe officiel et reconnu de l'archevêché, publie, et l'*Action catholique*, bien en vue, à sa première page, avec l'approbation évidente de l'archevêché et comme pour narguer ses critiques, reproduit, un article où il est dit que l'*Action catholique* se confond avec l'Œuvre de la Presse Catholique, établie par l'archevêché ; que ce journal a pour mission de faire triompher le point de vue catholique « dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale » ; qu'il a « fait de son mieux pour réfuter l'erreur et répandre la saine doctrine » ; qu'il a « exposé la vérité chrétienne et les préceptes de la morale », « revendiqué les droits sacrés de l'Église » et « dénoncé toutes les violations qu'on en voulait faire et qu'on en faisait » ; bref, qu'il a répondu pleinement à l'attente de ses fondateurs, c'est-à-dire de l'archevêché de Québec. — Et en même temps aussi, des prêtres envoyés par l'archevêché vont de chaire en chaire à travers les diocèses de Québec, de Chicoutimi et de Rimouski, prêcher comme un devoir de conscience l'abonnement à l'*Action catholique*.

Pendant quinze mois, l'*Action catholique* fait de la politique au nom de la morale naturelle. L'archevêché de Québec, voyant l'abbé D'Amours en

danger d'y perdre son latin et sa théologie, lui permet de se tirer d'affaire — tant bien que mal — par une « mise au point » qui est un tissu de mensonges ; et en même temps, par ces mêmes prêtres agents d'abonnement à l'activité desquels l'*Action catholique* ne fait jamais allusion, Monseigneur Paul-Eugène Roy, fort, évidemment, de l'approbation ou de l'impotence de S. E. de cardinal Bégin, — Mgr Roy, dis-je, fait dénoncer du haut de la chaire les journalistes nationalistes qui osent contredire les thèses politiques de l'*Action catholique*.

Il y a dans tout cela une telle fourberie, un tel manquement à toutes les règles non pas même de la morale, mais de la plus élémentaire loyauté, qu'on en demeure confondu. Contre de pareilles manœuvres, employées par la plus haute autorité morale du pays, il n'y a pas de protection possible : c'est le coup au-dessous de la ceinture, qui, entre boxeurs, entre apaches, entre maquereaux, entre marlous, déshonore et déqualifie son homme, mais qui, porté par des évêques à des gens empêchés par devoir de conscience de riposter, est censé affermir la gloire et le prestige de l'Église.

C'est au nom des exigences de la morale naturelle que les évêques permettent à l'*Action catholique* de prêcher l'impérialisme militaire, de condamner « le principe révolutionnaire des nationalités » (sic), de salir et poignarder les seuls défenseurs infatigables et toujours désintéressés de l'enseignement français au Canada. La morale naturelle — si en matière publique son caractère éminemment relatif et subjectif ne la condamne pas à rester le plus souvent dépourvue de sanction — exigerait bien incontestablement que les évêques, le clergé, les journaux religieux, fissent leur part pour purger notre vie politique et sociale des voleurs qui l'infestent. On ne voit pourtant pas que Mgr Bruchési fasse mauvais ménage avec la ratatouille qui gouverne actuellement l'hôtel de ville de Montréal, ou avec certains financiers notoirement véreux, mais qui n'ont pas besoin de n'être pas des voleurs pour être, aux yeux de Sa Grandeur, d'excellents catholiques. Et l'on ne voit pas davantage que le grand-vicaire de Mgr Bruchési fasse mauvais ménage avec les *grafters* de fonds scolaires. Et si la morale naturelle n'est pas inapplicable dans les circonstances comme la guerre actuelle, l'*Action catholique*, qui est sûre que le droit est du côté des Alliés, devrait logiquement chercher à convaincre Benoît XV que l'Église se discrédite, confesse son impuissance comme gardienne de la

morale, en n'intervenant pas contre la chrétienne Allemagne et la catholique Autriche. Mais si les évêques pas plus que le Pape, en matière publique, ne sont libres de toujours donner aux préceptes de la morale naturelle les sanctions dont il paraît qu'ils disposent, ne pourraient-ils pas au moins faire en sorte que les journaux fondés par eux, pour défendre en tout et partout les droits de la morale naturelle, se conduisent avec quelque semblant d'honnêteté ; ne soient pas au peuple des précepteurs de fourberie, de mauvaise foi, de mensonge ; ne répandent pas dans le peuple l'impression qu'aux yeux de l'épiscopat l'intérêt temporel de l'Église — ou tout ce qui peut en avoir l'air — est au-dessus de la bonne foi, de la vérité, de l'honneur, de tous les principes de morale publique et privée sans lesquels il n'y a pas de société possible, ni civile ni religieuse ?

**Olivar ASSELIN.**

1. ↑ C'est nous qui soulignons.
2. ↑ Comme ci-dessus.

# À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)<sup>[1]</sup>. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)<sup>[2]</sup> ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)<sup>[3]</sup>.

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)<sup>[4]</sup>.

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Bernard54
- Authueil
- Ernest-Mtl
- Barsetti46
- Fabrice Dury
- Reptilien.19831209BE1
- Yann
- Acélan
- Hsarrazin
- Manseng
- Kaviraf
- \*j\*jac

- Cantons-de-l'Est
- Consulnico
- Newnewlaw
- Artocarpus
- Harmonia Amanda
- Shev123
- TptBot
- Tylwyth Eldar

- 
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
  2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
  3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
  4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler\\_une\\_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)